DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU Séance Conseil Municipal du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 12 novembre 2021 Présents : M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes BUTTIN Océane, CHATELLIER-TOURREL Anne-Sophie (absente pour les délibérations), LEPREVOST Audrey, MM BUTTIN Alexis, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony, JOURNET Thibaut, MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félicé

Absent excusés : Mme GENOUX Gilberte, M CORDIER Laurent

Pouvoirs: M CORDIER Laurent à M FRITSCH Sébastien

Mme GENOUX Gilberte à M TIOULONG Félicé

Démissions: DURAND Françoise, OCHALEK Christelle

M BUTTIN Alexis a été élu secrétaire de séance

N° DEL 24/2021

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

OBJET: APPROBATION DU REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE au 01/01/2022

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'art. L. 2544.11 du Code Général des Collectivités, le Conseil municipal règle le mode et les conditions d'usage des établissements publics de la Commune et des services municipaux.

Vu la délibération n° 23/2021 en date du 21 octobre 2021 fixant les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, **Considérant** qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 la régie SALLE DES FETES sera supprimée, **Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement actuel,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré 12 voix pour,

- ✓ APPROUVE le règlement intérieur de la salle des fêtes tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2022
- ✓ PRECISE que ce règlement demeurera applicable et en vigueur tant qu'une nouvelle délibération, qui viendrait en modifier certaines dispositions, ne sera pas votée

N° DEL 25/2021

7.5 Subventions

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire rappelle qu'il faut changer régulièrement des bornes incendies qui ne fonctionnent plus du tout, il propose d'en changer deux sur l'année 2022.

Il précise qu'il est nécessaire de valider le projet afin de déposer le dossier auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **DECIDE** d'approuver le projet de changer deux bornes incendie sur l'année 2022

N° DEL 26/2021

7.10.1 Subventions et secours

Objet : SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter pour l'attribution des subventions cidessous :

Ste Avenir d'Albens	150.00€
Mission Locale Jeune	<u>500.00 €</u>

TOTAL 650.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions telles que réparties ci-dessus,
- LES CREDITS nécessaires sont disponibles au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.